

## **8 mars, journée internationale des droits des femmes**

### **Exigeons l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes !**

Alors que le rapport du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) sur le sexisme alerte sur un risque de régression des droits des femmes, ce 8 mars 2024 doit être l'occasion de rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui doit se concrétiser, dans la vie de tous les jours et dans le monde du travail.

De fait, les conditions de vie et de travail des femmes restent trop souvent l'impensé des politiques publiques et des stratégies RH des employeurs.

#### **Des inégalités au travail qui perdurent.**

« Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes » Cette loi française de décembre 1972, et celles qui ont suivi, ne sont toujours pas pleinement respectées et n'ont toujours pas permis d'atteindre l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

o En 2024, l'écart moyen est encore de 24% dans le secteur privé et de 14% dans les fonctions publiques. Plus diplômées que les hommes, elles sont pourtant moins nombreuses sur les postes cadres

o Concentrées dans des métiers dits « féminins », dans le privé comme dans le public, leurs compétences y sont moins reconnues et moins valorisées, 58% des salariées sont au niveau du SMIC.

o Assignées à leur rôle de mère, elles occupent 80 % des emplois à temps partiel et 95 % des congés parentaux. Le poids de la parentalité, incluant la double journée et la charge mentale, pénalise exclusivement la carrière des mères, accentuant encore les inégalités salariales.

o Retraitées, leur pension est en moyenne inférieure de 40 % à celle des hommes.

o En matière de Violence Sexistes et Sexuelle, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées au travail, et 70 % de ces victimes déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

#### **Des revendications syndicales claires**

- Aboutir à une obligation de transparence sur les rémunérations et les carrières et à des sanctions pour les entreprises qui discriminent.
- Revalorisation des métiers à prédominance féminine et application de la loi qui garantit un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- Création de 200 000 emplois pour la garde des enfants
- Maintien du congé parental jusqu'au 3 ans de l'enfant, et meilleure rémunération avec intégration dans le calcul de la retraite
- Investissement massif dans les services publics pour garantir le droit à une place d'accueil pour chaque enfant
- La fin des temps partiels subis et de la précarité

**VENDREDI 8 MARS 2024, par la grève, obligeons le gouvernement et le patronat à respecter la loi et mettre en œuvre l'égalité réelle**

**Les syndicats CGT / FO/ FSU / CNT du Pays de Fougères seront présents avec des stands de 16h à 17h30 – Place des Chaussonnières**

**et invitent à se rassembler et à manifester à 17h30.**